



Décision du Forestier en chef sur la prolongation des possibilités forestières applicables à la forêt d'enseignement et de recherche de Témiscouata localisée dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent

À PROPOS DES CONVENTIONS DE GESTION DES FORÊTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

« Pour favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie, le ministre des ressources naturelles et de la Faune peut constituer, **à même les réserves forestières**, des forêts d'enseignement et de recherche. Ce dernier peut, aux conditions qu'il détermine, confier la gestion d'une forêt d'enseignement et de recherche à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche.

Dans une forêt d'enseignement et de recherche, toutes les activités d'aménagement forestier sont réalisées à des fins d'enseignement et de recherche aux conditions prévues à la convention de gestion. »

Source : Loi sur les forêts

Actuellement, 16 conventions de gestion concernant des FER sont en vigueur au Québec. Elles couvrent une superficie totale de près de 37 000 hectares.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche/soutien/connaissances-recherche-soutien-foret.jsp>

RAPPEL D'UNE DES RESPONSABILITÉS DU FORESTIER EN CHEF

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94, le 14 juin 2005, le Forestier en chef a le pouvoir de déterminer, par essence ou par groupe d'essences, les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu sur les territoires publics, incluant les réserves forestières. De plus, il doit rendre publiques les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu ainsi que les justifications ayant conduit à les déterminer ou à les réviser (art. 17.1.3 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)).

ANALYSE DU CALCUL DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES PRÉCÉDENT

Le dernier calcul des possibilités forestières (CPF) avait été révisé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en 2005. Ce CPF était en vigueur jusqu'au 31 mars 2010.

Le personnel de la division Sud-Est du Bureau du forestier en chef a complété son analyse à partir du bilan des cinq dernières années des activités d'aménagement forestier réalisées dans cette réserve forestière. Ce bilan a été fourni, au printemps 2010, par le secteur des opérations régionales du MRNF.

La superficie totale du territoire est identique et les modifications mineures apportées aux affectations n'ont pas d'impact significatif sur les possibilités forestières. Les exigences relatives aux activités d'aménagement forestier ont été respectées. Le volume total toutes essences, récolté depuis les 15 dernières années, équivaut à 86 % des possibilités forestières autorisées. Durant cette période, le volume en feuillus durs a dépassé de 5 % le volume autorisé suite à la récupération des volumes de hêtre affectés par la maladie corticale. Cette récupération devrait se terminer en 2011.

DÉCISION DU FORESTIER EN CHEF RELATIVE À LA PROLONGATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES APPLICABLES À LA FER DE TÉMISCOUATA

Le Forestier en chef a pris la décision de prolonger l'application des possibilités forestières et les exigences relatives aux activités d'aménagement forestier actuellement en vigueur. Les possibilités forestières et les exigences applicables à la FER de Témiscouata demeurent donc inchangés et seront en vigueur jusqu'au 31 mars 2013.

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que de nouvelles modalités qui concernent les réserves forestières doivent être définies pour entrer en vigueur le 1^{er} avril 2013.





■ ■ ■ ■ ■ PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les possibilités forestières applicables à la forêt d'enseignement et de recherche de Témiscouata sont présentées à l'annexe 1A.

Les exigences du Forestier en chef, associées à l'ensemble des activités d'aménagement forestier, sont présentées à l'annexe 1B.

■ ■ ■ ■ ■ SIGNATURE DU FORESTIER EN CHEF

L'analyse du calcul des possibilités forestières de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je prolonge la période d'application des possibilités forestières de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing.f. M. Sc.
Forestier en chef
Le 22 juillet 2010

■ ■ ■ ■ ■ ANNEXES

- ANNEXE 1A** - Possibilités forestières applicables au territoire de la forêt d'enseignement et de recherche de Témiscouata
- ANNEXE 1B** - Activités d'aménagement forestier applicables au territoire de la forêt d'enseignement et de recherche de Témiscouata



ANNEXE 1A

POSSIBILITÉS FORESTIÈRES APPLICABLES À LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DE TÉMISCOUATA

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉS FORESTIÈRES (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Témiscouata	TOTALE	878	878	0,0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	365	365	0,0%	
					Thuya ou cèdre (THO)	110	110	-	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	-	-	N/A	Peupliers	30	30	0,0%	
					Feuillus durs	500	500	0,0%	
	NETTE ¹	828	828	0,0%	TOTAL	1 005	1 005	0,0%	Prolongation des possibilités forestières suite à l'analyse du bilan des activités d'aménagement forestier réalisées entre 1995 et 2009.

¹ Superficie forestière productive accessible brute moins les réductions pour les refuges biologiques, la pertes de superficie dues aux chemins, le respect de la réglementation provinciale, etc.

ANNEXE 1B

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER APPLICABLES
À LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DE TÉMISCOUATA

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LE CPF (en hectares par année)													
		RÉSINEUX ¹							FEUILLUS ²						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS) ET COUPE DE SUCCESSION	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
Forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Témiscouata	CALCUL PRÉCÉDENT	1	1	1	0	2	0		0	0	0	0	0	13	
	NOUVEAU CALCUL	1	1	1	0	2	0	Prolongation des résultats du CPF de 2005 suite à l'analyse du bilan des activités d'aménagement forestier réalisées entre 1995 et 2009.	0	0	0	0	0	13	Prolongation des résultats du CPF de 2005 suite à l'analyse du bilan des activités d'aménagement forestier réalisées entre 1995 et 2009.

¹ Le groupe résineux est composé des groupes de calcul résineux et de ceux à dominance résineuse

² Le groupe feuillus est composé des groupes de calcul feuillus et de ceux à dominance feuillue